

Procès-verbal du Conseil d'Établissement du mardi 27 novembre 2018

Membres présents

M. Martinez, Proviseur, Président du Conseil d'Établissement
Mme Vouge, Proviseur-adjoint
M. David, Directeur de l'école primaire
M. Detour, Directeur administratif et financier – Agent comptable secondaire
M. Lévy, Conseiller de coopération et d'action culturelle

Mme Malcotti, représentante des parents d'élèves
Mme Chamalot, représentante des parents d'élèves
M. Lewandowski, représentant des parents d'élèves
Mme Piquard, représentante des élèves
M. De Busschère, représentant des élèves

Mme Seguin, représentante du personnel enseignant du 1^{er} degré
Mme Tejkl, représentante du personnel enseignant du 1^{er} degré
M. Legros, représentant du personnel enseignant du 2nd degré
M. Tartier, représentant du personnel enseignant du 2nd degré

Membres invités :

Mme Briard, conseiller consulaire
M. Eloy, conseiller consulaire
M. Gluntz, Vice-président du CVL

Absents excusés :

M. Le Moigne, conseiller consulaire
Mme Levasseur, Consule

A 18h05, le quorum étant atteint, M. Le Proviseur, Président du Conseil d'Établissement, déclare la séance ouverte et remercie les participants pour leur présence. Le nombre des votants s'élève à 14 personnes.

Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et félicite les nouveaux élus tout en saluant les représentants réélus pour un nouveau mandat.

Les représentants des parents d'élèves acceptent le secrétariat de séance.

Le Proviseur précise que la séance durera deux heures avec un dépassement de trente minutes et qu'au-delà de 20h30 les questions qui n'auront pas été abordées seront renvoyées à la prochaine séance. Il précise que les questions diverses doivent être proposées 48 heures avant la réunion du CE afin qu'elles puissent faire l'objet d'une véritable instruction.

Le Proviseur donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1. Installation du Conseil d'établissement, instances et commissions**
- 2. Adoption du PV du conseil d'établissement du 16 octobre 2018**
- 3. Compte-rendu du Conseil d'école du 13 novembre 2018**
- 4. Carte des emplois pour la rentrée scolaire 2019**
- 5. Calendrier scolaire 2019-2020**
- 6. Financement délégation du LFP au Jeux Européens de l'EPS, Moscou 2019**
- 7. Présentation des projets du Conseil de la Vie Lycéenne**
- 8. Point sur le projet immobilier**
- 9. Questions diverses**

L'ordre du jour est adopté.

1. Installation du Conseil d'Établissement.

Monsieur le Proviseur prend le temps de rappeler la composition et les attributions d'un Conseil d'Établissement conformément à la circulaire AEFÉ 1-48 du 20 juillet 2017.

Il s'agit d'une instance paritaire tripartite réunie au moins trois fois par an. Il s'agit d'une instance de décision. L'ordre du jour est fixé par le proviseur. Il peut être complété par des questions diverses qui ne feront pas l'objet d'un vote.

La composition du CE :

- 5 représentants de l'administration, membres de droit
- 5 représentants des personnels, membres élus 2+2+1 (seulement 4 siégeront cette année, faute de représentant personnels administratifs)
- 5 représentants des usagers, membres élus 3 parents +2 élèves



Cette année le Conseil délibérera à la majorité de 14 votants et le quorum nécessaire sera de 8 votants.

A ces personnes qui ont toutes le droit de vote s'ajoutent des membres invités permanents ou à titre d'experts :

- Le vice-président du CVL
- Les conseillers consulaires
- Un représentant de l'Etat
- .../...

Les compétences du Conseil d'établissement :

Le CE vote :

- Le projet d'établissement,
- Les règlements intérieurs du 1^o et 2^o degrés
- Les horaires et le calendrier scolaire de l'année suivante
- La carte des emplois des personnels titulaires résidents et expatriés
- Le plan de formation continue des personnels
- L'ouverture d'un enseignement
- La structure pédagogique de l'année suivante
- La restauration scolaire
- Les voyages scolaires

Le CE est consulté sans vote pour :

- Les questions liées à l'hygiène et la sécurité
- Le budget et le compte financier

Le Conseil d'établissement procède à l'installation des commissions suivantes

- **Conseil de Discipline:**

M. le Proviseur rappelle que ce conseil n'a jamais été réuni au LFP. Il s'agit d'une instance qui ne concerne que le second degré et qui ne peut être réunie que sur décision du proviseur. Il statue sur des exclusions supérieures à huit jours.

Siègeront réglementairement au conseil de discipline :

Le Proviseur
Le Proviseur-adjoint
Le Directeur Administratif et Financier
Mme Schejbalova
Mme Malcotti
M. Legros
M. Lewandowski

M. Tartier
Mme Delestras
Mme Piquard
M. De Busschère
M. Bellon
Mme Lacombe

- **Commission Hygiène et Sécurité**

Cette commission se réunit deux fois par an.

Ses attributions :

- Tout ce qui concerne l'hygiène et la sécurité de la communauté éducative
- Les propositions d'actions de formation dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité
- Les mesures de sécurité en lien avec l'ambassade et le conseiller sécurité de l'Aefe.

Cette commission organise notamment pour les personnels une formation aux premiers secours (un professeur de l'établissement, M. Juan, est habilité à dispenser cette formation).

M. le Proviseur informe les membres du CE, que cette commission sera réunie en janvier 2019 pour préparer l'exercice « attentat – intrusion ».

Sa composition : tripartite et paritaire :

- Proviseur, DAF, Directeur d'école, et Proviseur-adjoint
- 2 parents : Mme Schejbalova, M. Lewandowski
- 2 élèves : Mme Piquard, M. De Busschère
- 1 représentant du personnel non-enseignant : Mme Eliasova
- 3 représentants des enseignants : MM. Rajade, Juan et Perrin
- Des experts (sécurité et personnel de santé)

- **Commission Restauration scolaire**

Ses attributions :

Cette commission a compétence sur les sujets afférents à la restauration scolaire.

M. le Proviseur précise qu'un groupe d'observateurs (2 parents) vient régulièrement déjeuner à la cantine à l'improviste, (seul le proviseur est informé de leur présence dans l'établissement) visiter les cuisines, et dresser un rapport qui lui est adressé et transmis au prestataire.

Sa composition :

Le Proviseur

Le Proviseur-adjoint

Le Directeur Administratif et Financier

Le Directeur de l'école primaire

Mme Spalova

Mme Dumontheil

Mme Malcotti

Mme Chamalot

M. Durant

Mme Blindu

M. Bellon

Mme Rahma (invitée)

Mme Zalat (invité)

- **Commission de Solidarité**

Cette commission se réunit dans la plus stricte confidentialité et traite de la participation au financement des voyages scolaires pour des familles qui en font la demande. L'idée est de faire en sorte de pouvoir aider et permettre à tous les élèves de participer aux voyages sans obstacle financier.

Sa composition :

Le Proviseur	Mme Parry
Le Proviseur-adjoint	Mme Hamard
Le Directeur Administratif et Financier	Mme Janda
Le Directeur de l'école primaire	Mme Bossuet
M. Gluntz (Vice-pdt du CVL)	

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'établissement du 16 octobre 2018

Les membres du Conseil ont été destinataires du Procès-verbal. Aucune modification n'est suggérée.

Le procès-verbal du précédent Conseil d'Etablissement est adopté à l'unanimité.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

3. Compte-rendu Conseil d'école du 13 novembre 2018

M. le Proviseur cède la parole à Monsieur le Directeur de l'école primaire pour une présentation des points saillants du dernier Conseil d'école.

Le Directeur regrette que seuls 4 parents d'élèves se soient portés candidats pour représenter les familles au Conseil d'école.

Il précise que le compte-rendu du Conseil d'école est disponible en ligne sur le site internet du LFP et que la communication entre les membres du Conseil d'établissement représentant les parents d'élèves et les représentants des parents d'élèves au conseil d'école devra être développée.

Les membres du Conseil d'établissement interrogent le directeur du primaire sur la création du service de vie scolaire pour le primaire et en particulier son impact sur la gestion des retards : aide incontestable, les retardataires arrivent plus rapidement en classe, fluidité accrue, possibilité de « former » les familles et entretien avec elles.

Le Directeur informe qu'une réflexion sur la maternelle est en cours : communication sur les horaires, le rythme de travail, édition de brochures à destination de la maternelle, du collège et du lycée en vue d'une information plus exhaustive sur le fonctionnement du LFP.

Le Procès-verbal du Conseil d'école du 13 novembre 2018 est annexé à ce PV.

4. Carte des emplois pour la rentrée 2019-2020

Monsieur le Proviseur précise que cette carte des emplois ne concerne que les postes qui sont pour tout ou partie financés par l'AEFE : professeurs et personnel de direction expatriés, professeurs et personnel de direction résidents. Les contrats locaux ne sont pas concernés.

Deux cas sont analysés :

- Un poste de professeur de SVT occupé par un résident jusqu'à l'année dernière. Cet enseignant a quitté ses fonctions au LFP tardivement et le recrutement d'un successeur à l'été n'a pas permis l'obtention d'un détachement de l'Education nationale.
Le poste a été pourvu en contrat local et impacte donc à 100% la masse salariale de l'établissement.
Le support budgétaire de ce poste de résident est actuellement gelé.
Le Proviseur invite le Conseil à se prononcer sur le maintien de ce support budgétaire à la rentrée prochaine afin qu'il puisse recruter un professeur résident de SVT.

La proposition est mise au vote et donnera lieu à un acte transmis à l'Aefe :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- Un poste de professeur de sciences physiques occupé par un expatrié qui travaille aussi comme formateur pour la zone Europe centrale et orientale. Ce support budgétaire sera fermé au terme de sa mission (juillet 2019).
Le Proviseur invite le Conseil à se prononcer sur la demande officielle à destination de l'AEFE visant à ce que ce support expatrié totalement financé par Paris soit commué en support résident cofinancé par le LFP et l'AEFE.

La proposition est mise au vote et donnera lieu à un acte transmis à l'Aefe :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

5. Calendrier scolaire 2019-2020

M. Le Proviseur rappelle que le calendrier scolaire obéit à des règles imposées par le ministère de l'Education nationale, à savoir :

- l'alternance de sept semaines de cours et de deux semaines de vacances
- une année scolaire répartie sur 36 semaines de cours, 180 jours ouvrés et 936 heures de classe annualisées.
- ces éléments ont pour point de référence l'école primaire.

Il précise également que ce soir le Conseil adopte une proposition qui sera transmise pour validation à l'Inspecteur de l'Education Nationale en poste à Berlin, puis définitivement ratifiée par le Conseiller culturel de l'ambassade de France à Prague.

Le calendrier proposé, avec une prérentrée le vendredi 30 août 2019 et une rentrée des élèves le lundi 2 septembre 2019, est amendé pour tenir compte de la nécessité de consacrer du temps à la mise en place de la réforme du lycée. Les représentants des personnels enseignants font remarquer que deux jours de pré-rentrée ne seront pas un luxe pour planifier le travail et aborder sereinement l'année.

La version amendée prévoit une prérentrée les 2 et 3 septembre, et une rentrée des élèves le 4 septembre.

Le calendrier scolaire 2019-2020 est annexé, à titre indicatif, à ce procès-verbal.

La proposition est mise au vote et donnera lieu à un acte transmis à l'EN :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

6. Financement de la délégation du LFP aux Jeux Européens de l'EPF, Moscou 2019

La parole est au Directeur administratif et financier qui signale que depuis notre dernière réunion du mois d'octobre le budget a évolué et qu'il doit être à nouveau soumis à validation.

Pour ce voyage, l'AEFE assure une partie du financement, l'hébergement par des familles. La participation des familles doit être revue à la hausse, à 9 000 CZK, en raison des frais de visa. D'un autre côté, l'Association sportive du LFP octroie un don de 4 500 CZK par élève. La charge finale par famille est donc de 4 500 CZK.

Le Conseil d'établissement remercie officiellement l'Association sportive et vote en faveur de cette modification du budget.

La proposition est mise au vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

7. Présentation des projets du Conseil de la Vie Lycéenne

La parole est à M. Gluntz qui présente les projets de son équipe autour de différents thèmes :

- Écologie :
 - en collaboration avec le Conseil de la Vie Collégienne, le CVL a fait une demande d'acquisition de poubelles de tri sélectif pour les couloirs et les cours
 - il demande aussi l'acquisition de détecteurs de mouvements pour les lumières dans les toilettes et les vestiaires du gymnase
- Ciné-Club avec le CVC : 6 projections de films cette année
- Évènements :

- en collaboration avec le CVC, journée internationale au LFP pour valoriser toutes les cultures présentes à l'école
- en collaboration avec le CVC, fête du carnaval
- fête de fin d'année, principalement pour le collège.
- Foyer :
 - le CVL souhaite l'installation d'un distributeur de produits alimentaires « sains » (barres de céréales etc.)
 - création d'une frise chronologique du CVL représentant les différentes équipes et les projets depuis sa création
 - le CVL souhaite l'acquisition d'un babyfoot qui serait en partie autofinancé par les recettes des soirées organisées (sportives etc.).
- Orientation : forum des métiers et des études avec élargissement au système anglophone + atelier « Comment constituer un dossier »
- Prévention : affiches sur les dangers liés aux drogues, le harcèlement etc.
- Projet caritatif : dons de vêtements en fin de saison pour inciter au partage
- Image du CVL : création d'un logo du CVL sur la base d'un concours

8. Point sur le projet immobilier

M. le Proviseur rappelle les dernières étapes franchies précédemment et informe le Conseil de la situation présente :

- Conformément au contrat signé avec l'équipe de Maîtrise d'œuvre, l'APD (Avant-Projet Détaillé) nous a été remis le jeudi 15 novembre 2018.
- L'approbation de cet APD par l'équipe de Maîtrise d'Ouvrage (AEFE + lycée) devrait se faire courant décembre 2018. Dans ce cadre :
- Une réunion de l'ensemble des parties prenantes de ce projet a été organisée au Lycée Français de Prague les 26, 27 et 28 novembre 2018. A cette occasion, le projet détaillé a été présenté à Monsieur l'Ambassadeur de France et à Monsieur le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade.
- Sur la base de cet APD, l'objectif est à présent de recueillir les avis des services de la municipalité et de la protection civile dans le courant des mois de décembre 2018 et janvier 2019.
- La demande de Permis de Construire sera déposée en mairie au plus tard le 31 janvier 2019.
- A compter de cette date la municipalité étudiera notre dossier pour la délivrance du permis de construire dans une perspective optimiste qui nous conduit au mois de juin 2019.
- Pendant ce temps les équipes de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage mettront au point le marché d'appel d'offres pour les constructeurs.
 - Début juin 2019 : réception des offres des entreprises de construction
 - Courant juin 2019 : analyse des offres et choix des entreprises
 - Juillet-août 2019 : installation du chantier : destruction de la passerelle.

- Pour mémoire la durée de la première phase des travaux est estimée à 16 mois.

M. Gluntz demande à quel moment les élèves seront informés précisément du projet.

M. le Proviseur lui répond que ce sera chose faite dès qu'il sera en possession des esquisses définitives.

9. Questions diverses

M. le Proviseur précise qu'il n'a pas reçu de questions diverses de la part des représentants des personnels enseignants. Il précise qu'au cours des débats de ce soir un certain nombre de questions a trouvé réponses. Il rappelle que les questions diverses doivent être adressées à son secrétariat avec 48 heures d'anticipation afin de disposer du temps nécessaire à l'instruction des réponses.

- Information des parents sur la réforme du bac : une ou plusieurs réunions seront organisées à partir du 2^e trimestre, quand tous les détails de la réforme seront connus. Il est par ailleurs prévu d'envoyer aux parents des classes concernées une lettre explicative reprenant les points clés de la réforme. Les professeurs chargés de l'orientation interviennent auprès des élèves de 2nde pour leur expliquer les grandes lignes de la réforme.
- Suppression de la Saint-Nicolas au LFP : le LFP a renoncé au passage de Saint-Nicolas dans ses locaux pour une question de laïcité. Les élèves auront droit au passage du Père-Noël.
- Résultat de l'interdiction des téléphones portables : le message a été bien préparé et bien communiqué, avec à la clé une mise en œuvre de l'interdiction simple et très satisfaisante. Hormis quelques rappels à l'ordre, tout le monde respecte la règle. Les liseuses ont fait leur apparition dans l'enceinte de l'école ; il faut veiller à ce que leur destination initiale (la lecture) ne soit pas détournée. Les élèves ont reconnu se parler davantage et plus tôt dans l'année (intégration plus rapide des nouveaux). Les collégiens regrettent seulement de ne pas pouvoir consulter Pronote en fin de journée aux casiers pour prendre connaissance des devoirs (pas toujours donnés en cours par les professeurs). Le Proviseur précise que les prochains conseils de classe seront l'occasion de rappeler aux équipes enseignantes la nécessité de signaler les devoirs à faire à la maison sur les agendas des élèves.
- Baisse du budget de l'AEFE : la direction de l'école se veut rassurante. Le LFP est en bonne situation tant financièrement qu'en termes de personnel, tous les postes étant pourvus. S'il est possible que certains postes soient plus difficiles à pourvoir, la plupart peuvent néanmoins être confiés en contrat local à des vacataires qui travaillent déjà pour le LFP ou à de nouveaux professeurs attirés à Prague. La hausse de la masse salariale consécutive à l'augmentation du nombre de contrats locaux ne sera pas intégralement compensée par une hausse des frais d'écologie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur remercie l'ensemble des participants.
La séance est levée à 20h30.

La Secrétaire de séance



Mme MALCOTTI

Le Président



G. MARTINEZ

ANNEXE 1

Procès-verbal du Conseil d'école du 13 novembre 2018 :

M. DAVID ouvre à 17h le premier Conseil d'École de l'année scolaire 2018-2019 en souhaitant la bienvenue à tout le monde.

1. Installation du conseil

M. DAVID présente la composition de cette instance pour l'année 2018-2019 en conformité avec la circulaire de l'AEFE qui prévoit des élections des représentants et 15 sièges par collège. Cette année quatre parents se sont présentés et ont été élus. Les enseignants siègeront à 15 généralement mais ils pourront changer d'un conseil à l'autre, le principe essentiel restant qu'il y ait un représentant par niveau au moins.

Le Conseil de ce jour se compose des personnes suivantes :

Direction de l'établissement

- M. Philippe DAVID, Directeur des classes primaires, président du Conseil
- M. Gilles MARTINEZ, Chef d'établissement
- M. Luc DETOUR, Directeur administratif et financier (absent - excusé)
- M. Thierry HOUYEL, Inspecteur de l'Éducation Nationale (absent)

Représentants des enseignants

- Mme Florence MERCERON (CFA)
- Mme Crystal TELECKY (PS-MSB)
- Mme Jennifer D'SOUZA (GS-B)
- Mme Anélia DE SOTILLO (GSA-A)
- M. Jérôme PIERRON (CPA)
- Mme Janel REJNA (CPB-C)
- Mme Emilie VLCKOVA PORTET (CE1A)
- Mme Annie-Claude BOUHERET (CE1B-C)
- Mme Georgiana BURTON (CE2B-C)
- Mme Frédéric LE CAM (CE2B-C)
- Mme Karine DUMONTHEIL (CM1A)
- Mme Verena LAVAL-HOFMANN (CM1-B)
- M. Thomas PERRIN (CM2-A)
- M. Johan TIRLEMONT (CM2-B)
- Mme Lenka REDOU (BCD)

Représentants des parents

- Mme Emeline PARRY
- Mme Marie PECCOUD
- Mme Estelle DE MONTARD WELLHOFF
- Mme Céline HAMARD

Ordre du jour

L'ordre du jour suivant est adopté en début de séance :

- 1 Installation du conseil.
- 2 Actions pédagogiques.
- 3 Fonctionnement de l'école : bilan de la rentrée, règlement intérieur.
- 4 Questions diverses.

Procès-verbal

Monsieur PIERRON est chargé de compléter le compte rendu de ce Conseil d'École à partir des notes de M. DAVID pour établir le procès-verbal.

Il n'y a pas de remarques sur le procès-verbal du dernier conseil d'école (12 juin 2018), il est donc adopté.

1. Installation du conseil

Les parents élus ont participé à une rencontre préalable à cette réunion avec le directeur le jeudi 8 novembre. Il a été rappelé le rôle et le fonctionnement du conseil d'école à cette occasion.

Les parents élus ont fait part de leur souhait d'avoir un parent délégué pour chacune des classes afin de mieux recueillir les demandes, remarques et observations des familles.

Discussions: le directeur demande aux enseignants de relater leurs expériences sur cette question. M. Le Cam explique que cette pratique existait avant la mise en application de la circulaire de l'AEFE en septembre 2015 qui définit précisément le fonctionnement du conseil d'école et qui implique que les parents représentants soient élus. Le directeur précise que l'élection des parents est une garantie de légitimité car il pourrait être délicat de choisir des parents arbitrairement. De plus, un parent délégué de classe pourrait constituer un échelon supplémentaire entre l'enseignant de la classe et chacune des familles alors que ce lien direct est essentiel. Le faible nombre de parents candidats à ces élections nécessite un travail d'information et de sensibilisation accru pour encourager d'autres parents à candidater.

Enfin le travail de recueil d'informations accompli par les parents élus pour ce conseil démontre que les parents qui souhaitent porter des sujets généraux, du ressort du conseil d'école, ont la possibilité de le faire.

2. Actions pédagogiques

Conseil des enfants

Cette action est désormais bien installée au sein des classes élémentaires et s'inscrit parfaitement dans les programmes scolaires dans le cadre du vivre ensemble. Deux instances distinctes coexistent, une par cycle animée par un enseignant, auxquelles participent le directeur et la responsable de la vie scolaire du 1er degré. A noter que les élèves du cycle 3 ont procédé au vote de leurs délégués selon les mêmes modalités que les élèves du collège dans le cadre d'une action inter-degrés pilotée par le Proviseur-adjoint.

Parmi les principaux points traités en ce début d'année :

- Au cycle 2

- o Les demandes des élèves
 - jouer aux échecs avec les grandes pièces dans la cour
 - installer des tables et des bancs
 - permettre aux élèves de CP d'aller à la BCD pendant les récréations et donner plus de places aux CE1 et CE2

- Au cycle 3

- o Les thèmes abordés et demandes des élèves

- **La cantine**

Elle est jugée trop bruyante et insuffisamment propre. Les élèves aimeraient avoir plus de choix dans les plats proposés et de l'infusion aux fruits l'hiver.

- **Les toilettes**

Elles sont parfois sales, il peut manquer du papier et des élèves ne tirent pas la chasse d'eau, ce qui n'est pas agréable

- **La cour de récréation**

Elle est jugée triste et insuffisamment fonctionnelle. Les élèves souhaiteraient:

- l'embellir en créant une fresque sur le mur gris qui longe la rue. L'idée d'un trompe l'oeil est avancée
- l'aménager
 - mieux définir les espaces pour limiter les conflits, offrir des espaces calmes
 - installer des tables et des bancs pour jouer, goûter, lire, discuter...
 - fixer des buts pour le football
 - créer des marquages au sol pour jouer aux échecs, à la marelle...
- l'équiper
 - des cerceaux, des élastiques, des ballons ni en mousse (trop spongieux), ni trop durs (qui cassent les vitres)
 - **Des projets**
 - Créer une bourse aux livres avant les vacances de Noël mais pas trop près des vacances en raison des absents
 - Un concours de dessin dans toute l'école
 - Une semaine du sport
 - Une équipe de football pour représenter le LFP contre d'autres écoles

Actions Pédagogiques Pilotes

APP - Web radio

Cette action consiste à réaliser une émission de webradio conçue par les élèves de l'école primaire et du secondaire. Ils vont participer à la conception d'une émission de radio avec la recherche d'une ligne éditoriale, la mise en place d'une charte éthique (vérification de l'information, esprit critique), la préparation du contenu (maîtrise de la langue à l'écrit et à l'oral) et enfin l'enregistrement et la diffusion régulière de cette émission en podcasts via le site de l'école.

Plusieurs compétences des programmes seront ici mises en oeuvre:

- le langage oral (reformuler, résumer, raconter, décrire, expliciter un raisonnement, présenter des arguments, etc).
- La confiance en soi, les capacités d'écoute,
- la maîtrise des outils numériques nécessaires à l'enregistrement, au montage, mixage et mise en ligne d'une webradio
- l'acquisition de l'autonomie des élèves, et l'approche collaborative

APP - L'art lent

Portée par un groupe de professeurs du primaire et du secondaire (les agitateurs d'espaces), cette action pédagogique fixe comme objectif général de créer une dynamique favorisant des échanges créatifs entre enseignants, entre élèves (de niveaux différents), entre enseignants et élèves au sein du LFP et une extension en inter-établissements avec le lycée français de Varsovie.

La première manifestation de l'année scolaire prendra place lors de la semaine du 19 au 23 novembre

Rappels : les APP sont des actions proposées à l'AEFE en fin d'année scolaire pour l'année suivante (elles ne sont pas forcément retenues par l'agence). Elles font l'objet d'un financement spécifique de l'AEFE.

Organisation et fonctionnement de la BCD (Bibliothèque Centre Documentaire de l'école primaire)

Depuis la rentrée, la BCD est accessible à tous les élèves de l'élémentaire sur le temps de la pause méridienne. Madame Redou en charge de la BCD indique que l'écrivain Grégoire Solotareff qui avait été sollicité pour venir en résidence au lycée s'est finalement désisté et que de nouvelles pistes sont à l'étude. Cette année, nous privilégions la venue d'un écrivain en mesure de s'adresser aux élèves des cycles 1 et 2.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires

Les APC sont reconduites cette année selon les mêmes objectifs modalités que l'an dernier. Les horaires sont les suivants :

- Ecole élémentaire, le jeudi de 15h à 16h.
- Ecole maternelle, les lundis et jeudis de 12h15 à 12h45.
-

Rappel : les activités pédagogiques complémentaires (APC), instaurées par décret, sont un moyen d'accompagner les acquisitions réalisées sur le temps scolaire.

Ces activités visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école. Ce n'est pas nécessairement et seulement du « soutien ».

Les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves mais s'ajoutent aux heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

L'organisation de ces APC relève aussi de choix pédagogiques de l'équipe enseignante.

Pour la période 1&2 ces APC impliquent 28 élèves de GS en maternelle (45% des effectifs) et 72 élèves en élémentaire (25% des effectifs)

Classes transplantées

Intitulé du voyage	Niveau concerné	Date	Participation des familles
Classe de neige (Vysoké nad Jizerou)	CE2	du 28/01 au 01/02	7 500 CZK
Classe patrimoine (Brada Rybnicek)	CM2	du 20/05 au 24/05	5 000 CZK
Lorraine- festival de musique	CP-CM1	du 25/06 au 29/06	6 000 CZK

Le projet "classe de neige" en CE2

Les trois classes de CE2 iront en classe de neige à Vysoké nad Jizerou comme l'an dernier. Elles seront hébergées à l'hôtel Kramaruv Zamek. Les enfants feront du ski 2 heures le matin et 2 heures l'après-midi, encadrés par des moniteurs de ski assermentés.

Ce projet ne se limite pas à la semaine de classe transplantée. Il commence en classe plusieurs semaines avant et continuera après notre retour. **C'est pourquoi la participation de tous les enfants à cette classe transplantée est très importante.**

Monsieur Le Cam précise que cette classe transplantée sera la première pour la majorité des enfants puisque le séjour en CP n'est plus organisé. Les enfants, les parents faute d'expérience dans ce domaine auront probablement plus d'inquiétudes que par le passé. Il faudra y être attentif.

Le projet « classe patrimoine » en CM2

Les classes de CM2 partiront en classe patrimoine du 20 au 24 mai dans le « Cesky raj, le paradis tchèque ». Elles logeront à Jicin à la pension « Brada » dans laquelle le lycée est toujours parfaitement accueilli.

Le projet "Lorraine-festival de musique"

Il s'agirait de faire participer deux classes au festival, en instaurant un tutorat entre les CM1A de Madame Dumontheil et les CPA de Monsieur Pierron. Le chanteur Philippe Roussel viendrait au Lycée afin de composer des chansons avec les deux classes sur le thème du festival, l'Europe, l'entraide et les exclus. Les élèves concernés ont des correspondants en Lorraine avec qui ils échangeront pendant toute l'année scolaire. Le voyage aurait lieu pendant le festival et les élèves iraient y chanter les chants élaborés. Ce serait également l'occasion de découvrir le milieu local.

Monsieur le Proviseur souligne qu'il y a au LFP de fortes attentes et beaucoup d'exigences de la part des parents et élèves pour ces projets et il remercie les enseignants pour leur implication dans ces projets qui demandent beaucoup de temps et d'énergie. Il souligne la qualité du travail effectué.

Avis du conseil d'école sur ces projets : favorable à l'unanimité

Sorties à la journée

cf. tableau en annexe

Les sorties à la journée sont programmées par les enseignants en fonction du projet pédagogique de la classe. Elles peuvent être anticipées ou liées à des opportunités et à ce titre un calendrier prévisionnel annuel est difficile à établir.

Education physique et sportive

L'apprentissage de la natation est reconduit cette année à la piscine Radlicka pour les classes de CP, CE1 et CM1. Les cours auront lieu le mercredi matin à compter du 6 mars pour un total de 14 séances par classe. Les classes de CP et CE1 se déplaceront en bus et celles de CM1 avec les transports publics.

Le projet escalade en CM2 est reconduit cette année avec Mme Chervei, professeur d'EPS du secondaire.

3. Fonctionnement de l'école

Effectifs et organisation pédagogique de la rentrée

La rentrée s'est faite avec 420 élèves. Entre 424 et 444 élèves étaient prévus au mois de juin (conseil d'école du 12/6/18).

La part des enfants français est de 47% (45,5% en 2017/2018), des enfants tchèques de 33% (34,5%), d'autres nationalités de 20% (19,8%). Cette répartition par nationalité est stable.

Règlement intérieur et charte de l'utilisation du courrier électronique

Comme chaque année, le règlement intérieur de l'école primaire est présenté lors du premier conseil d'école pour d'éventuelles modifications et pour adoption.

Les propositions de modification sont annexées à ce compte-rendu.

Nous rappelons que l'inscription de son enfant au LFP implique l'acceptation par les parents de ce règlement intérieur.

Tous les parents seront informés de ces changements par une communication par mail dans les trois langues.

Vote du conseil d'école pour l'adoption du règlement 2018-2019 : adopté à l'unanimité

Premier bilan de la mise en place du service de vie scolaire dans le 1er degré

Créé depuis la rentrée de septembre 2018, ce service est assuré par Madame Cynthia ZALAT. Trois principales missions y sont associées:

- Assurer des fonctions de vie scolaire auprès des élèves du premier degré.
- Assurer l'interface entre les parents d'élèves et l'accueil à l'école élémentaire.
- Assurer des missions d'aide administrative auprès du secrétariat (enquêtes, recueil documents, traduction).

Un premier bilan permet de constater que ce poste répond à un réel besoin. Le secrétariat peut désormais se consacrer à ses tâches spécifiques et une complémentarité de service est à l'oeuvre. Géographiquement bien placé, le bureau de Madame Zalát permet un contact permanent et direct avec les élèves, les familles et l'ensemble des personnels du lycée. Nous avons désormais une véritable continuité entre les différents temps de la journée au bénéfice des élèves.

Les retards et absences continuent à faire l'objet de toute notre attention y compris en maternelle car c'est une école à part entière. Les règles de ponctualité et d'assiduité y sont très importantes. Tous les enfants de l'école maternelle et élémentaire doivent arriver au lycée pour 8h30 au plus tard.

4. Questions diverses

Les représentants des parents posent les questions suivantes à partir d'un sondage réalisé auprès des familles et qui a recueilli vingt-deux réponses:

A. La cantine, les goûters

Le service du prestataire est interrogé sur le plan quantitatif (la taille des portions), qualitatif (la variété et l'équilibre des menus) ainsi que sur le dysfonctionnement de la facturation.

Le Proviseur répond que la direction du lycée est attentive à cette question et que plusieurs rencontres ont eu lieu avec le prestataire depuis la rentrée. Par ailleurs, un groupe de parents observateurs a été constitué et des visites régulières, sans information préalable du prestataire, seront organisées pour évaluer à l'aide d'un référentiel précis la qualité du service proposé. Enfin, M. le Proviseur rappelle que le présent contrat qui lie le prestataire au lycée prendra fin en juin 2019 et qu'un nouvel appel d'offre sera organisé.

En maternelle est-il possible de demander aux parents des goûters locaux, bio et de saison?

Cette demande s'accorde avec le projet de la maternelle autour de la collation. Le partenariat avec les parents sur ce sujet s'efforcera de prendre en compte ces critères.

B. La santé, l'hygiène et la sécurité

Des parents s'inquiètent de savoir si les enfants se lavent correctement les mains avant et après les repas et passages aux toilettes.

Les enseignants prennent toutes les dispositions nécessaires pour que cela soit réalisé.

Les cartables des CP sont trop lourds

C'est un point de vigilance pour l'ensemble de l'équipe pédagogique à l'égard des élèves de l'élémentaire. On observe cependant que les cartables les plus lourds sont souvent ceux d'élèves qui ne le vident jamais par crainte d'oublier leurs affaires. Les parents sont invités à faire le point régulièrement avec leurs enfants sur ce que contient le cartable.

La signature du registre à l'entrée de l'établissement ne ralentit-il pas le flux sans apporter davantage de sécurité?

M. le Proviseur rappelle que la sécurité est un enjeu majeur pour le lycée et un sujet qui fait l'objet d'une vigilance de tous les instants. Des exercices sont régulièrement organisés pour former les élèves et personnels aux bons gestes. La signature du registre concerne les parents qui entrent dans l'enceinte de l'établissement en dehors des heures d'ouverture. Le projet immobilier permettra d'améliorer la gestion des flux.

C. Rythme scolaire

Les vacances scolaires peuvent-elles être réduites ?

Le calendrier répond à des règles strictes que l'établissement doit respecter. A l'inscription, les parents d'élèves sont informés du calendrier spécifique du lycée français.

Serait-il possible d'organiser un centre de loisirs pendant les vacances scolaires?

Le CSC étudie très sérieusement cette question et envisage d'organiser un centre de loisirs dans les locaux du lycée pendant les vacances de février et d'avril.

Les portes de l'école pourraient-elles être ouvertes quelques minutes plus tôt le matin?

L'horaire d'ouverture des portes pour l'élémentaire est fixée en tenant compte des obligations de service des enseignants qui assurent la surveillance de la cour.

Est-il envisageable de proposer une garderie jusqu'à 17h00?

Le CSC propose cette solution jusqu'à 16h30 en maternelle et un programme d'activités sportives et culturelles au-delà de 17h en élémentaire.

D. Pédagogie

Un niveau intermédiaire pourrait-il être ajouté entre le tchèque langue étrangère et le tchèque langue maternelle?

C'est tout à la fois la question du projet linguistique et des moyens financiers à mettre en oeuvre qui doivent être analysés avant de répondre à cette question.

Pourquoi avoir supprimé les cours de musique avec un professeur de musique en CE1?

Ce dispositif n'a jamais existé au CE1 au LFP car les professeurs des écoles sont par définition polyvalents et assurent l'ensemble des enseignements à l'exception des langues.

A 18h00, M. DAVID clôt ce conseil d'école en remerciant les parents et les professeurs de leur présence.

Le président de séance
M. Philippe DAVID
Directeur de l'école

Le (la) secrétaire de séance
M. Jérôme PIERRON
Enseignant

ANNEXE 2

CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 (proposition)

août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	
1 je	1 di	1 ma 5,5	1 ve	1 di	1 me	1 sa	1 di	1 me 4	1 ve	1 lu 5,5	1 me 4	
2 ve	2 lu 5,5	2 me 4	2 sa	2 lu 5,5	2 je	2 di	2 lu	2 je 5,5	2 sa	2 ma 5,5	2 je 5,5	
3 sa	3 ma 5,5	3 je 5,5	3 di	3 ma 5,5	3 ve	3 lu 5,5	3 ma	3 ve 5,5	3 di	3 me 4	3 ve 5,5	
4 di	4 me 4	4 ve 5,5	4 lu 5,5	4 me 4	4 sa	4 ma 5,5	4 me	4 sa	4 lu	4 je 5,5	4 sa	
5 lu	5 je 5,5	5 sa	5 ma 5,5	5 je 5,5	5 di	5 me 4	5 je	5 di	5 ma	5 ve 5,5	5 di	
6 ma	6 ve 5,5	6 di	6 me 4	6 ve 5,5	6 lu 5,5	6 je 5,5	6 ve	6 lu 5,5	6 me	6 sa	6 lu	
7 me	7 sa	7 lu 5,5	7 je 5,5	7 sa	7 ma 5,5	7 ve 5,5	7 sa	7 ma 5,5	7 je	7 di	7 ma	
8 je	8 di	8 ma 5,5	8 ve 5,5	8 di	8 me 4	8 sa	8 di	8 me 4	8 ve	8 lu 5,5	8 me	
9 ve	9 lu 5,5	9 me 4	9 sa	9 lu 5,5	9 je 5,5	9 di	9 lu 5,5	9 je 5,5	9 sa	9 ma 5,5	9 je	
10 sa	10 ma 5,5	10 je 5,5	10 di	10 ma 5,5	10 ve 5,5	10 lu 5,5	10 ma 5,5	10 ve 5,5	10 di	10 me 4	10 ve	
11 di	11 me 4	11 ve 5,5	11 lu 5,5	11 me 4	11 sa	11 ma 5,5	11 me 4	11 sa	11 lu 5,5	11 je 5,5	11 sa	
12 lu	12 je 5,5	12 sa	12 ma 5,5	12 je 5,5	12 di	12 me 4	12 je 5,5	12 di	12 ma 5,5	12 ve 5,5	12 di	
13 ma	13 ve 5,5	13 di	13 me 4	13 ve 5,5	13 lu 5,5	13 je 5,5	13 ve 5,5	13 lu 5,5	13 me 4	13 sa	13 lu	
14 me	14 sa	14 lu 5,5	14 je 5,5	14 sa	14 ma 5,5	14 ve 5,5	14 sa	14 ma 5,5	14 je 5,5	14 di	14 ma	
15 je	15 di	15 ma 5,5	15 ve 5,5	15 di	15 me 4	15 sa	15 di	15 me 4	15 ve 5,5	15 lu 5,5	15 me	
16 ve	16 lu 5,5	16 me 4	16 sa	16 lu 5,5	16 je 5,5	16 di	16 lu 5,5	16 je 5,5	16 sa	16 ma 5,5	16 je	
17 sa	17 ma 5,5	17 je 5,5	17 di	17 ma 5,5	17 ve 5,5	17 lu 5,5	17 ma 5,5	17 ve 5,5	17 di	17 me 4	17 ve	
18 di	18 me 4	18 ve 5,5	18 lu 5,5	18 me 4	18 sa	18 ma 5,5	18 me 4	18 sa	18 lu 5,5	18 je 5,5	18 sa	
19 lu	19 je 5,5	19 sa	19 ma 5,5	19 je 5,5	19 di	19 me 4	19 je 5,5	19 di	19 ma 5,5	19 ve 5,5	19 di	
20 ma	20 ve 5,5	20 di	20 me 4	20 ve 5,5	20 lu 5,5	20 je 5,5	20 ve 5,5	20 lu 5,5	20 me 4	20 sa	20 lu	
21 me	21 sa	21 lu	21 je 5,5	21 sa	21 ma 5,5	21 ve 5,5	21 sa	21 me 4	21 ve 5,5	21 di	21 ma	
22 je	22 di	22 ma	22 ve 5,5	22 di	22 me 4	22 sa	22 di	22 me 4	22 ve 5,5	22 lu 5,5	22 me	
23 ve	23 lu 5,5	23 me	23 sa	23 lu	23 je 5,5	23 di	23 lu 5,5	23 je 5,5	23 sa	23 ma 5,5	23 je	
24 sa	24 ma 5,5	24 je	24 di	24 ma	24 ve 5,5	24 lu	24 ma 5,5	24 ve 5,5	24 di	24 me 4	24 ve	
25 di	25 me 4	25 ve	25 lu 5,5	25 me	25 sa	25 ma	25 me 4	25 sa	25 lu 5,5	25 je 5,5	25 sa	
26 lu	26 je 5,5	26 sa	26 ma 5,5	26 je	26 di	26 me	26 je 5,5	26 di	26 ma 5,5	26 ve 5,5	26 di	
27 ma	27 ve 5,5	27 di	27 me 4	27 ve	27 lu 5,5	27 je	27 ve 5,5	27 lu	27 me 4	27 sa	27 lu	
28 me	28 sa	28 lu	28 je 5,5	28 sa	28 ma 5,5	28 ve	28 sa	28 ma	28 je 5,5	28 di	28 ma	
29 je	29 di	29 ma	29 ve 5,5	29 di	29 me 4	29 sa	29 di	29 me	29 ve 5,5	29 lu 5,5	29 me	
30 ve	30 lu 5,5	30 me	30 sa	30 lu	30 je 5,5		30 lu 5,5	30 je	30 sa	30 ma 5,5	30 je	
31 sa		31 je		31 ma	31 ve 5,5		31 ma 5,5		31 di		31 ve	
heures	0	heures 110	heures 72,5	heures 104	heures 78	heures 104	heures 78	heures 89	heures 93	heures 78	heures 115	heures 15
jours	0	jours 21	jours 14	jours 20	jours 15	jours 20	jours 15	jours 17	jours 18	jours 15	jours 22	jours 3

nombre total d'heures de classe sur l'année :	936
nombre total de jours de classe sur l'année :	180

Pré-rentree
Feries officiels